

Lettre à nos frères prêtres

N° 99 - Septembre 2023

Lettre trimestrielle de liaison de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

(L'actualité quotidienne de la Fraternité Saint-Pie X : www.laportelatine.org)

NOUS CROYONS EN L'ÉGLISE

Dans quelques jours (et sans doute au moment où vous lirez ces lignes), va se tenir la première session du « synode sur la synodalité ». Il est à craindre, hélas !, que cette assemblée, loin de travailler à rendre à l'Église sa vitalité et son rayonnement spirituel, ne finisse par accroître encore les dérives.

A vue humaine, on ne peut qu'être effrayé par les perspectives toujours plus alarmantes qui se profilent devant l'Église. La perte de la foi, la cessation de la pratique, la chute des vocations, l'apostasie assumée ne cessent de s'accélérer. L'on se met à mieux comprendre la phrase énigmatique de Jésus : « Lorsque le Fils de l'homme reviendra, trouvera-t-il encore la foi sur la terre ? » (Lc 18, 8).

Pour dépasser cet inévitable pessimisme humain, nous devons garder une vue de foi sur l'Église. L'Église est humaine, profondément humaine, et donc connaît en elle-même toutes les déficiences humaines, tous les péchés que les hommes peuvent commettre. Mais l'Église est aussi, est surtout, est principalement divine. Sanctifiée par l'Esprit, gouvernée par Notre Seigneur Jésus-Christ, consacrée au culte du Père céleste, elle ne peut être atteinte dans ses fondements, qui sont saints, qui sont divins.

C'est pourquoi nous croyons en l'Église une, sainte, catholique et apostolique. C'est pourquoi nous croyons en l'Église catholique romaine comme l'unique Église du Christ, moyen nécessaire pour tous les hommes qui sont appelés au salut et invités à entrer en elle sous peine de perdition.

Nous croyons en l'Église hiérarchique, gouvernée par le Pape successeur de Pierre et vicaire du Christ, à qui il appartient, non pas de proposer une nouvelle Révélation, mais de garder fidèlement la Révélation de Jésus transmise par les Apôtres, et de la proposer par son Magistère doté du privilège de l'infaillibilité, dans les conditions fixées par le Christ.

Nous croyons en l'Église hiérarchique gouvernée, en chaque diocèse, sous l'autorité du Souverain Pontife, par les évêques successeurs des Apôtres, eux-mêmes assistés par les prêtres, les diacres et les ministres.

Nous croyons que tous les fidèles, de par leur baptême et les autres sacrements qu'ils ont reçus, sous la direction de la hiérarchie sainte agissant en vertu du mandat du Christ et selon ses commandements, que tous les fidèles, donc, sont appelés à la sainteté et à une vie conforme à l'Évangile.

Et, finalement, malgré la situation complexe, confuse, dramatique que connaît l'Église aujourd'hui, et qui explique la situation « baroque » de la Fraternité Saint-Pie X (situation qu'elle n'a pas voulue, mais qui lui a été imposée), nonobstant toutes ces difficultés humaines, nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité.

Abbé Benoît de JORNA

Éditorial

p. 1 – Nous croyons en l'Église
par l'abbé Benoît de Jorna

p. 2 – *Lexicon* de l'Église synodale

p. 6 – Les « cinq propositions »
du Synode

p. 8 – Du *Bref Examen*
à *Traditionis custodes*

LEXICON DE L'ÉGLISE SYNODALE

Le Pape François a convoqué un synode sur la synodalité dont la première session se tiendra à Rome au mois d'octobre prochain. Pour le préparer, le Vatican a publié très officiellement un *Instrumentum laboris* qui regroupe les questions sur lesquelles les évêques devront s'interroger.

(Voir pour cela la page internet : https://www.synod.va/content/dam/synod/common/phases/universal-stage/il/PAGINATED_FRA_INSTRUMENTUM-LABORIS-A4.pdf).

L'abécédaire suivant, préparé par l'abbé Benoît Espinasse (responsable du site <https://laportelatine.org>) ne fait que citer, d'ailleurs sans aucune prétention à l'exhaustivité, ce document officiel du Vatican auquel les indications de pages renvoient.

Sans aucun doute, des lecteurs soucieux d'un écrire ensemble dans un style synodal sauront-ils proposer des entrées supplémentaires en esprit de coresponsabilité...

(N.B. : Par le titre de cet article, nous faisons allusion à un ouvrage à la fois très pertinent et profondément hilarant du père Maurice Lelong, dominicain, ouvrage paru en 1971 chez Robert Morel et intitulé : *Lexicon de l'Église nouvelle*. Que l'on puisse reprendre presque à l'identique, à cinquante ans de distance, le principe d'un livre qui se contentait de citer l'absurde jargon ecclésiastique dominant, manifeste à quel point la situation de l'Église est triste, voire dramatique).

Charabia

Ouvrir l'*Instrumentum laboris* à n'importe quelle page. Pour exemple :

« La communion à laquelle l'Église est appelée est une relation dynamique d'échange de dons, témoignant d'une unité transcendante dans la diversité » (p. 35).

Colonialisme et Néocolonialisme

« Comment aborder de manière franche, prophétique et constructive les relations entre la culture occidentale et les autres cultures, y compris au sein de l'Église, en évitant les formes de néocolonialisme ? » (p. 40).

« Une clé de l'opposition prophétique aux colonialismes nouveaux et destructeurs est l'ouverture de lieux de service gratuit, inspirés par l'imitation du Christ, qui est venu non pas pour être servi mais pour servir (cf. Mc 10, 45) » (p. 41).

Constitution de l'Église

« La synodalité se révèle être une dimension constitutive de l'Église depuis ses origines, même si elle est encore en voie de concrétisation » (p. 14).

« Les dimensions synodales et hiérarchiques, toutes deux constitutives de l'Église » (p. 53).

« Comment l'instance continentale peut-elle être intégrée au droit canonique ? » (p. 58).

Décision

Voir Processus décisionnel partagé.

Déficiences mentale, premier obstacle à la synodalité

« Quels sont les obstacles (mentaux, théologiques, pratiques, organisationnels, financiers, culturels) qui s'opposent à la transformation des organes participatifs actuellement prévus par le droit canonique en organes de discernement en commun effectifs ? » (p. 56).

Divorcés-remariés

Voir LGBTQ+ ; Polygamie.

Évêques (exercice de leur ministère)

« Les évêques devraient-ils discerner ensemble ou séparément des autres membres du peuple de Dieu ? Les deux options (ensemble et séparément) ont-elles leur place dans une Église synodale ? » (p. 50).

Évêques (nomination)

« C'est pourquoi une formation spécifique à ces compétences est nécessaire pour celles et ceux qui occupent des postes de responsabilité et d'autorité est soulignée, ainsi que la mise en œuvre de procédures de sélection plus participatives, en particulier en ce qui concerne les nominations d'évêques » (p. 51).

« Comment réviser le profil de l'évêque et le processus de discernement pour identifier les candidats à l'épiscopat dans une perspective synodale ? » (p. 50).

Qualités attendues de l'évêque : « Une attitude de service et non de pouvoir ou de contrôle, la transparence, l'encouragement et le développement des personnes, la compétence et la capacité de vision, le discernement, l'inclusion, la collaboration et la délégation » (p. 51).

Femmes

« Des réponses concrètes doivent être élaborées ensemble pour une plus grande reconnaissance de la dignité baptismale des femmes et pour la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion dont elles sont victimes dans la communauté ecclésiale et dans la société » (p. 45).

« Toutes les assemblées continentales appellent à aborder la question de la participation des femmes à la gouvernance, à la prise de décision, à la mission et aux ministères à tous les niveaux de l'Église, avec le soutien de structures appropriées afin que cela ne reste pas une simple aspiration générale » (p. 46).

« La plupart des Assemblées continentales ainsi que les synthèses de nombreuses Conférences épiscopales demandent que la question de l'accès des femmes au diaconat soit réexaminée. Peut-on l'envisager et comment ? » (p. 46).

Inclusion

« Que devons-nous faire pour impliquer [les pauvres] de plus en plus dans notre cheminement ensemble, en laissant leur voix remettre en question notre façon de faire lorsqu'elle n'est pas assez inclusive ? » (p. 32).

« Il s'agit d'un besoin profond d'imiter le Maître et le Seigneur également dans la capacité de vivre un paradoxe apparent : "proclamer avec audace son enseignement authentique tout en offrant un témoignage d'inclusion et d'acceptation radicales" » (p. 33).

LGBTQ+

« Quelles mesures concrètes sont nécessaires pour atteindre les personnes qui se sentent exclues de l'Église en raison de leur affectivité et de leur sexualité (par exemple, les divorcés remariés, les personnes vivant dans des mariages polygames, les personnes LGBTQ+, etc.) ? » (p. 33).

Voir Divorcés-remariés ; Polygamie.

Lieux théologiques

« Les questions posées par l'*Instrumentum laboris* expriment la richesse du processus dont elles sont issues : elles sont chargées des noms et des visages des participants et participantes, elles témoignent de l'expérience de foi du Peuple de Dieu et portent ainsi l'empreinte d'une signification transcendante » (p. 8).

« De la première phase émerge la conscience de la nécessité de prendre l'Église locale comme point de référence privilégié, comme lieu théologique où les baptisés font concrètement l'expérience de marcher ensemble » (p. 8).

Migrants

« Les mouvements migratoires sont un signe de notre temps et les “migrants sont un *paradigme* capable d’illuminer notre temps” » (p. 31).

« L’accueil des migrants devient-il une occasion de cheminer avec des personnes d’une autre culture, surtout lorsque nous partageons la même foi ? » (p. 32).

Ministères (nouveaux)

« L’expérience de cheminer ensemble dans l’Église locale permet d’imaginer de nouveaux ministères au service d’une Église synodale » (p. 43).

« Grandir en tant qu’Église synodale implique un engagement à discerner ensemble quels ministères doivent être créés ou promus à la lumière des signes des temps, comme une réponse au service du monde » (p. 44).

« Comment promouvoir le ministère d’animateur des processus de discernement en commun, en veillant à ce que ceux qui l’exercent reçoivent une formation et un accompagnement adéquats ? » (p. 54).

Ministère ordonné

« Il y a un appel clair à dépasser une vision qui réserve aux seuls ministres ordonnés (évêques, presbytres, diacres) toute fonction active dans l’Église, réduisant la participation des baptisés à une collaboration subordonnée » (p. 43).

« Quels sont les chemins de formation à mettre en œuvre pour favoriser dans l’Église une compréhension de la ministérialité qui ne se réduise pas au ministère ordonné ? » (p. 44).

« [Les Assemblées continentales] notent l’inquiétude généralisée face à un exercice du ministère ordonné qui n’est pas adapté aux défis de notre temps, loin de la vie et des besoins du peuple, souvent confiné à la seule sphère liturgico-sacramentelle » (p. 47).

Voir Séminaire ; Ordination des hommes mariés.

Œcuménisme

« La synodalité et l’œcuménisme sont deux chemins à parcourir ensemble, avec un objectif commun : un meilleur témoignage chrétien. Celui-ci peut prendre la forme d’une vie commune dans un “œcuménisme de la vie” à différents niveaux, y compris les mariages interconfessionnels, mais aussi de l’acte suprême de donner sa vie en témoignage de la foi au Christ dans l’œcuménisme du martyr » (p. 37).

« Comment la devise œcuménique du Pape François “Marcher ensemble, travailler ensemble, prier ensemble” peut-elle inspirer un engagement renouvelé en faveur de l’unité des chrétiens de manière synodale ? » (p. 38).

Ordination des hommes mariés

« Est-il possible, comme le proposent certains continents, d’ouvrir une réflexion sur la possibilité de revoir, au moins dans certains domaines, la discipline sur l’accès au presbytérat d’hommes mariés ? » (p. 48).

Peuple de Dieu, premier sujet du gouvernement de l’Église synodale

« Le processus synodal peut devenir “un dynamisme de communion qui inspire toutes les décisions ecclésiales”, parce qu’il implique réellement tous les sujets – le Peuple de Dieu, le Collège des évêques, l’évêque de Rome – chacun selon sa fonction » (p. 57).

Polygamie

Voir LGBTQ+ ; Divorcés-remariés.

Primauté pontificale

« Comment le processus synodal en cours peut-il contribuer à “trouver une forme d’exercice de la primauté qui, sans renoncer à l’essentiel de sa mission, soit ouverte à une situation nouvelle” ? » (p. 38).

« Le synode 2021–2024 démontre clairement que le processus synodal est le contexte le plus approprié pour l’exercice intégré de la primauté, de la collégialité et de la synodalité » (p. 59).

Processus décisionnel partagé

« Les Assemblées continentales ont exprimé un désir de processus décisionnels plus partagés, capables d’intégrer la contribution de l’ensemble du Peuple de Dieu (...). L’expression de ce désir accompagne celle d’une insatisfaction à l’égard des formes d’exercice de l’autorité dans lesquelles les décisions sont prises sans consultation » (p. 53).

« Comment un acte non collégial pourrait-il discerner ce que l’Esprit dit à l’Église à travers la consultation du Peuple de Dieu qui “ne peut se tromper dans la foi” ? » (p. 59).

Séminaires

« Les candidats au ministère ordonné doivent être formés à un style synodal et à une mentalité synodale. La promotion d’une culture de la synodalité implique le renouvellement du cursus actuel des séminaires et de la formation des formateurs et des professeurs de théologie, afin d’orienter de façon plus claire et plus décisive la formation vers une vie de communion, de mission et de participation. La formation à une spiritualité synodale est au cœur du renouveau de l’Église » (p. 24).

« Un renouvellement des programmes des séminaires est également nécessaire, afin qu’ils soient plus orientés vers la synodalité et plus en contact avec l’ensemble du Peuple de Dieu » (p. 47).

« Quelles peuvent être les propositions de réforme des séminaires et des maisons de formation, afin qu’ils puissent être des lieux préparant les candidats au ministère ordonné à grandir dans un style d’exercice de l’autorité propre à une Église synodale ? Comment repenser la *Ratio Fundamentalis Institutionis Sacerdotalis* et ses documents d’application au niveau national ? Comment repenser en ce sens les cursus des facultés de théologie ? » (p. 52).

Synode

« Marcher ensemble, c’est-à-dire faire synode » (p. 7).

Vatican II

« La référence commune ne peut être que la vision de Vatican II » (p. 9).

« Une réception sereine du concile Vatican II émerge, avec la reconnaissance de la dignité baptismale comme fondement de la participation de chacun à la vie de l’Église. La dignité baptismale est aisément reliée au sacerdoce commun comme fondement des ministères baptismaux » (p. 43). ■

Cardinal Gerhard Müller, InfoVaticana 12-09-23 : « Les faux prophètes qui se présentent comme des progressistes ont annoncé qu’ils transformeraient l’Église catholique en une organisation d’aide pour l’Agenda 2030. Selon eux, seule une Église sans le Christ a sa place dans un monde sans Dieu ».

« Apparemment, il y a même des évêques qui ne croient plus en Dieu comme origine et fin de l’homme et sauveur du monde, mais qui, d’une manière pan-naturaliste ou panthéiste, considèrent la prétendue Terre Mère comme le début de l’existence et la neutralité climatique comme le but de la planète Terre ».

« Personne sur Terre ne peut changer, ajouter ou retrancher quoi que ce soit à la Parole de Dieu. En tant que successeurs des Apôtres, le Pape et les évêques doivent enseigner aux fidèles ce que le Christ leur a ordonné de faire. Et c’est seulement dans ce sens que s’applique la promesse qu’Il reste toujours avec ses disciples (Mt 28, 19) ».

LES « CINQ PROPOSITIONS » DU SYNODE

Nous proposons ici une deuxième réflexion sur l'*Instrumentum laboris*, à partir d'un article paru dans le numéro du 6 septembre 2023 de la lettre religieuse (tout à fait intéressante) publiée sur internet, et intitulée *Res Novæ* (<https://www.resnovae.fr>).

Le « projet synodal »

Tout le monde constate, pour s'en réjouir ou en être horrifié, que le projet d'Église synodale qui sera étudié par la XVI^e assemblée du Synode des Évêques emporte un infléchissement de la divine constitution de l'Église dans un sens démocratique. Mais cette novation vient de loin. La modification du mode d'être du magistère qui avait été opérée par le dernier concile, la pastoralité, était grosse de la démocratisation proposée aujourd'hui sous l'appellation de synodalité. L'enseignement faible du Concile pouvait en effet devenir tout naturellement un enseignement synodal, entendu comme une sorte d'auto-enseignement par les fidèles du Christ.

Qu'est-ce que la synodalité ?

L'adjectif synodal, comme d'ailleurs l'adjectif pastoral, renvoient à des réalités ecclésiales traditionnelles, celle, pour synodal, des réunions d'évêques, synodes, destinées à traiter de doctrine, de discipline, ou encore d'harmonisation du gouvernement d'un ensemble d'Églises particulières. Cela se pratique en Orient, où existe une organisation synodale de l'épiscopat, dans le cadre de laquelle on procède notamment à l'élection de nouveaux évêques, qui sont ensuite confirmés par le Pape.

Mais au cours du présent pontificat ce terme a reçu une acception nouvelle très spécifique : celui d'une amplification du thème de la collégialité de Vatican II. Le terme de synodalité a été forgé en utilisant d'ailleurs l'appellation de la principale manifestation de cette collégialité, le Synode des Évêques, institué par Paul VI et dont les assemblées se réunissent régulièrement à Rome. On entend donc passer de la collégialité conciliaire, qui ne concernait que les évêques, à la synodalité, qui va concerner l'ensemble du peuple chrétien. La collégialité voulait imiter, de loin (les assemblées ne sont que consultatives) et sans l'avouer, le parlementarisme de la démocratie libérale. La synodalité veut en quelque sorte imiter, également de manière lointaine et non avouée, une sorte de suffrage universel pour le Peuple de Dieu.

Les « cinq propositions » extraites littéralement du document synodal

Voici cinq propositions extraites littéralement de l'*Instrumentum laboris*, qui sont pour le moins sujettes à caution, suivies d'un très bref commentaire.

1. Sur l'ordination d'hommes mariés – Est-il possible, comme le proposent certains continents, d'ouvrir une réflexion sur la possibilité de revoir, au moins dans certains domaines, la discipline sur l'accès au presbytérat d'hommes mariés ? (IL, B 2-4 question 9).

Dans l'Église latine, des hommes mariés accéderaient ainsi au presbytérat, et pas seulement dans de rares exceptions, ce qui constitue l'abandon d'une des plus saintes disciplines de l'Église basée sur les enseignements du Christ concernant le célibat.

2. Magistère des laïcs – Comment faire de l'écoute du peuple de Dieu la forme habituelle de la prise de décision dans l'Église à tous les niveaux de sa vie ? (IL B 3-4 question 1 a)

La consultation des fidèles d'une Église particulière ou de l'Église universelle devrait donc habituellement précéder les actes de gouvernement ou de magistère des pasteurs de l'Église.

3. Laïcisation de l'Église – Est-il possible, en particulier dans les endroits où le nombre de ministres ordonnés est très faible, que des laïcs assument le rôle de responsables de communautés ? (IL B 2-4 question 8).

Du fait de la pénurie de prêtres, des laïcs pourraient donc exercer, en lieu et place de ces prêtres, des fonctions impliquant le gouvernement et l'enseignement.

4. Diaconat féminin – La plupart des Assemblées continentales ainsi que les synthèses de nombreuses Conférences épiscopales demandent que la question de l'accès des femmes au diaconat soit réexaminée. Peut-on l'envisager et comment ? (IL B 2-3 question 4)

Le diaconat, partie du sacrement de l'ordre, pourrait être conféré à des femmes.

5. Soumission du Pape au consensus des Églises – Dans quelle mesure la convergence de plusieurs groupements d'Églises locales (Conseils particuliers, Conférences épiscopales, etc.) sur une même question engage-t-elle l'Évêque de Rome à la prendre en charge pour l'Église universelle ? (IL B 3- 4 question 4 c)

Des décisions juridiques ou doctrinales prises par des réunions d'Églises locales pourraient obliger en quelque mesure le Pape à les adopter.

Commentaire plus général

Il est clair que toutes ces propositions produisent scandale, les deux dernières au moins étant clairement non catholiques. La clé de lecture de ces propositions, et par le fait du projet synodal, est bien la démocratisation de la constitution de l'Église : décléricalisation, « magistère » de consultation et de consensus. Entendons-nous bien cependant : cette démocratisation, sous le Pape François, prend la forme d'un despotisme éclairé, car jamais le pouvoir pontifical n'a été exercé de manière aussi autoritaire. Les évêques par exemple, obligatoirement démissionnaires à 75 ans, souvent mutés, recevant lors de leur nomination de la part des nonces du Pape de véritables « feuilles de route » à appliquer, révoqués s'ils ne suivent pas une bonne ligne, ressemblent de plus en plus à des fonctionnaires du Pape.

Par ailleurs, cette démocratisation de l'Église ne veut pas dire que l'on va vers l'élection des évêques et du Pape au suffrage universel. On aurait d'ailleurs beaucoup de surprises si on donnait le bulletin de vote au peuple chrétien ! Ce système synodal, qui relève du catholicisme libéral, conserve nécessairement des formes catholiques, spécialement celle d'une organisation hiérarchique. Pour user d'une image vraiment très imparfaite, on dira que l'Église postconciliaire est entrée dans la démocratie comme la Chine communiste dans l'économie de marché, en restant intrinsèquement autoritaire. La démocratisation de l'Église se trouve en réalité dans le fait que sa doctrine est adaptée, tendanciellement, avec beaucoup de retards et de prudence, à une sorte de « volonté générale », un relativisme largement partagé par les chrétiens (d'où l'œcuménisme, l'assouplissement de la morale du mariage, par exemple). En somme, de la démocratie moderne, l'Église d'aujourd'hui retient l'essence de son fonctionnement – encore une fois de loin –, à savoir l'inspiration du gouvernement par des laboratoires idéologiques, lesquels se chargent de traduire ou de fabriquer les idées dans l'air du temps, la « volonté générale ».

Quelques réactions cardinalices et épiscopales

- du cardinal Müller : « Cela donne l'impression qu'il est réellement possible que l'Église puisse changer et que le Saint-Esprit n'est qu'une fonction pour les organisateurs du synode. C'est une façon de saper la foi catholique et l'Église catholique ».

- de Mgr Strickland, évêque de Tyler (USA) : « Le terrain le plus sûr que nous puissions trouver est de nous appuyer fermement sur les enseignements pérennes de la foi. Malheureusement, certains pourraient qualifier de schismatiques ceux qui ne sont pas d'accord avec les changements proposés. Sachez cependant qu'aucun de ceux qui restent fermement sur le chemin de notre foi catholique n'est un schismatique. Nous devons rester sans réserve et véritablement catholiques, indépendamment de ce qui peut être proposé ».

- du cardinal Burke : « La synodalité et son adjectif, synodal, sont devenus un slogan derrière lequel se cache une révolution pour changer radicalement l'auto-compréhension de l'Église ».

- de Mgr Schneider : « Ce document de travail ou *Instrumentum* semble saper la constitution divine et le caractère apostolique de la vie et de la mission de l'Église catholique, en leur substituant une "Église synodale" inventée, inspirée principalement par des catégories protestantes, sociales et anthropocentriques ». ■

DU BREF EXAMEN A TRADITIONIS CUSTODES

On ne le sait que trop, l'histoire est faite par les vainqueurs. Pour faire mentir cet adage, Philippe Roy-Lysencourt, spécialiste du *Cœtus Internationalis Patrum*, groupe de Pères de Vatican II qui voulaient s'opposer à certaines dérives, a publié un passionnant recueil de textes (même si le volume, par son ampleur, pourrait effrayer certains) émanés de ces courageux combattants. Grâce à de précises mises en contexte, ces documents permettent de mieux comprendre la période actuelle.

Le père Réginald-Marie Rivoire, de la Fraternité Saint-Vincent Ferrier, docteur en droit canonique, nous propose un travail un peu inattendu, mais non dénué d'intérêt et de pertinence. Il s'intéresse au Motu proprio *Traditionis custodes*, promulgué par le Pape François le 16 juillet 2021, soit quatorze ans après la lettre apostolique *Summorum Pontificum* du Pape Benoît XVI. L'originalité de la réflexion du père Rivoire est de porter, non directement sur le fond du document, comme on s'y attendrait spontanément, mais sur la valeur canonique de ses arguments, ce que l'auteur appelle la « rationalité canonique ». Ce détour permet d'examiner sous un angle nouveau et enrichissant un contenu somme toute assez classique (les arguments – tout à fait vrais – en faveur de la messe et de la liturgie traditionnelles).

C'est justement la synthèse de ces arguments théologiques et liturgiques que propose la réédition bienvenue d'un grand classique de la « résistance traditionnelle » : le *Bref examen critique du nouvel Ordo missæ*. Depuis sa présentation en 1969 au Pape Paul VI par les cardinaux Ottaviani et Bacci, de très nombreux textes, certains de grande valeur et d'un puissant intérêt, sont parus, soit comme défense et illustration de la messe traditionnelle, soit comme critique de la messe nouvelle de Paul VI.

Pourtant, ce *Bref examen* conserve encore toute sa pertinence et son intérêt. Ce qui frappe d'abord, c'est sa qualité littéraire, ce qui se comprend aisément lorsqu'on se souvient que son ultime rédaction fut assurée par Cristina Campo (1923-1977), poète et écrivain italien. Ce qui fait réfléchir ensuite, c'est le fait que ce texte a été rédigé avant que la nouvelle messe soit effectivement célébrée, avant même que le nouveau missel, au sens propre, soit publié (la première édition vaticane date de 1970). Et pourtant, en s'appuyant seulement sur le texte original de l'*Institutio generalis Missalis romani* et du *Novus Ordo missæ*, les auteurs ont tout annoncé, tout prédit du bouleversement liturgique, théologique, spirituel et humain qui allait s'ensuivre. Cette édition de 2023 est heureusement complétée par divers documents utiles, notamment des textes de saint Pie V, du concile de trente, de Pie XII, mais aussi des mises en contexte qui ne seront pas superflues, en particulier, pour les plus jeunes lecteurs. L'ouvrage est préfacé par une lettre du cardinal Raymond Burke. ■

Philippe Roy-Lysencourt, *Recueil de documents du Cœtus Internationalis Patrum pour servir à l'histoire du concile Vatican II*, Institut d'Étude du Christianisme, 2019, 60 euros.
Réginald-Marie Rivoire, *Traditionis custodes à l'épreuve de la rationalité juridique*, DMM, 2023, 11, 50 euros.
Bref examen critique du nouvel Ordo missæ, Contretemps, 2023, 13 euros.

Lettre à nos frères prêtres

Bulletin d'abonnement et de parrainage

Prix au numéro : 3 € ; Abonnement annuel (quatre numéros) : 10 € – pour les prêtres : 5 €

Prénom : Nom :
Adresse :
Code Postal : Ville :

- Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de 10 €
 Je parraine prêtre(s) pour l'abonnement annuel ; je verse donc en sus la somme de €

Chèque à l'ordre de « Lettre à nos frères prêtres », et courrier à « LNFP – 11 rue Cluseret, 92280 Suresnes Cedex ».

Nous contacter par courriel : lettreaanosfrerespretres@gmail.com
Consulter les anciens numéros : <https://laportelatine.org/publications/lettre-a-nos-freres-pretres>